

## Communiqué de presse CFE-CGC de l'usine de Bosch Rodez

# La CFE-CGC RESPONSABLE SIGNERA LES ACCORDS POUR L'AVENIR DU SITE DE BOSCH RODEZ

Une réunion de négociation dite « conclusive » s'est déroulée ce vendredi 22 juin 2018 à l'usine de Bosch Rodez où la direction a présenté les dernières moutures des 2 accords – Cadre et CTC - afin de les présenter à signature. La signature est souhaitée pour le 4 juillet 2018 au plus tard.

### Rappel des enjeux de ces accords :

La signature de ces deux accords majeurs doit déclencher le déblocage des 14 millions d'€ pour, dès à présent, lancer la modernisation d'une ligne de montage d'injecteurs de génération 1800 bars vers la génération 2000 bars.

Une garantie de volume à minima de 8% des quantités d'injecteurs vendus en Europe a également été actée ce qui permettra d'occuper complètement cette ligne modifiée.

Afin de compenser la perte d'emplois liée à l'arrêt de la seconde ligne d'injecteurs, le groupe Bosch s'engage à étudier et à identifier des productions de diversifications permettant d'occuper 300 salariés (ETP) à l'horizon 2021. Des investissements pouvant aller jusqu'à 30 millions d'€ sont estimés pour répondre à cette demande de nouvelles productions.

A cet égard un plan de formation ambitieux devra être mis en place pour accompagner cette mutation par l'évolution des compétences des salariés de Bosch Rodez.

### Les engagements attendus par les salariés de Rodez :

Au regard des prévisions de production et de la période de recherche de nouvelles fabrications, le site de Rodez va connaître une sous-activité conséquente qui devrait entraîner de l'activité partielle.

Les directions de Bosch demandent à ce que les salariés de Bosch Rodez prennent en charge 50% du montant du coût résiduel occasionné par les périodes d'activité partielle. Ces montants seront prélevés au réel sur l'intéressement perçu dans la période de cet accord.

Pour limiter le recours à cette activité partielle des mesures dites retardatrices seront imposées aux salariés comme :

- Le blocage de l'alimentation du compteur CET,
- 2/3 de l'ensemble des congés seront imposés par la direction et ce afin de procéder à des fermetures de production,
- Un accord sénior permettant aux salariés âgés de 57 ans qui le désirent d'aménager leur temps de travail,
- La possibilité pour les salariés le souhaitant de convertir tout ou partie de leur prime du 13<sup>ème</sup> en jours de congé supplémentaire.

### La position de la CFE-CGC :

La CFE-CGC, syndicat responsable ayant avec ténacité et clarté négocié pour l'avenir du site même si son volet industriel n'est pas aussi garanti que nous aurions pu le souhaiter, prendra ses responsabilités en signant ces accords qui permettront tout d'abord une bouffée d'oxygène pour les 3 années à venir afin d'apporter un peu plus de pérennité à notre usine qui, ne l'oublions pas, fait vivre tout un territoire.

Consciente de l'interminable attente d'une grande majorité de salariés qui s'impatientent de connaître l'orientation de notre site, la CFE-CGC affiche dès à présent sa volonté d'aller de l'avant et, en tant que signataire, d'être présente à tous les rendez-vous qui sont actés dans ces accords afin de pouvoir discuter, négocier et garantir l'avenir de notre usine.

La CFE-CGC ne prendra pas le risque de perdre 14 millions d'euros d'investissement ce qui pourrait malheureusement faire entrevoir des mesures plus dramatiques en terme d'emploi et mettre en péril à court terme l'équilibre du site Castonétois. Toujours engagée pour l'emploi et consciente de l'importance que cette entreprise a envers notre département, le CFE-CGC restera fidèle à son engagement vis-à-vis de ses salariés.

Par ailleurs nous tenons à rappeler avec force et conviction que si cet accord venait à être signé, alors les salariés de Rodez auront tenu eux, leurs engagements. La CFE-CGC rappelle ainsi aux directions de BOSCH leur responsabilité sociétale et mettra tout en œuvre pour LES contraindre à respecter LEURS engagements pour l'avenir de notre site. Nous serons toujours présents pour les leur rappeler !

En dernier lieu nous en appelons une nouvelle fois à l'Etat Français pour qu'il fasse enfin preuve de pragmatisme concernant sa communication et ses décisions sur les performances des moteurs Diesel modernes.

Le respect des réglementations sur les émissions dans les conditions de conduite réelles est possible sans perdre les avantages typiques de la technologie Diesel : consommation de carburant et émissions de CO2.

Nous nous attendons à ce que la contribution des voitures particulières Euro 6d Diesel à la pollution de l'air soit maintenant négligeable.

Les motorisations modernes Diesel ne doivent plus être considérées comme la seule problématique de qualité de l'air mais comme une des solutions de la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

La section CFE-CGC Bosch Rodez.